

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2020



Le Mot du Président de la Métropole



Créé par délibération communautaire du 21 Décembre 2015, le Conseil de développement de TPM s'est rapidement imposé comme un partenaire écouté et incontournable de notre métropole.

Fort de ses 122 membres représentatifs de la société civile, issus du monde économique, universitaire, environnemental, associatif, culturel et sportif, le Conseil de développement constitue un lieu d'échange, de dialogue qui participe pleinement à la démocratie de notre territoire.

Par ses travaux et ses avis, il éclaire les choix de notre assemblée et joue aujourd'hui pleinement son rôle de conseil qui lui a été confié par la loi...

A l'occasion de ce bilan de l'année 2020, je souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des membres du Conseil de développement pour l'état d'esprit qui les anime, la qualité des relations qu'ils entretiennent avec les services de la métropole et la pertinence de leurs travaux.

Chacun à notre place, dans le respect des attributions qui sont les nôtres, nous partageons la même volonté de servir nos concitoyens et notre territoire.

Ensemble, nous contribuons à renforcer notre qualité de vie, le dynamisme de TPM, son rayonnement et sa cohésion.

Merci de votre engagement !

Hubert FALCO

Ancien ministre

Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Le Mot du Président du Conseil de développement



Indiscutablement, cette année 2020 entrera dans l'Histoire. La situation inédite que nous avons vécue, et vivons encore, devra sans aucun doute être analysée bien plus finement, avec le temps.

Néanmoins, les moments traversés questionnent bien des facettes de nos choix de vie et de société, sur notre territoire, en France et dans le monde. La question de l'utilité, la question d'être ou ne pas être essentiel, la question de la liberté de se déplacer, la question du rapport social par écran interposé, la question de la proximité, autant de sujets jusque-là peu présents dans le débat public, qui se sont imposés comme des composantes incontournables de notre nouveau quotidien.

Cette crise a également été révélatrice de l'émergence de nouvelles solidarités. Devant les difficultés, nous avons pu mesurer pleinement notre capacité collective à affronter l'incertitude.

C'est ce que à quoi nous avons tenté de contribuer, modestement, à notre échelle. Il était plus que jamais nécessaire de renforcer l'éclairage des réalités vécues sur le terrain pour guider les décisions. Il était tout autant nécessaire de s'inscrire dans une démarche de projection sur l'après et d'identifier les ressorts d'une résilience territoriale durable.

Sachons capitaliser sur cette expérience et restons mobilisés pour co-construire l'avenir de notre territoire. C'est ensemble que nous le pourrons.

Christian GROUX

Président du Conseil de développement TPM
2016-2020

Sommaire

Le fonctionnement des instances en bref	P 5
Les saisines 2020	P 6
Un programme d'auditions dédié aux ODD	P 7
Mars 2020 : les travaux se concentrent sur la crise de la Covid-19	P 10
L'engagement citoyen en 2020	P 14
Le renouvellement de la mandature	P 15

Le fonctionnement des instances en bref...

L'Assemblée Générale

Une Assemblée Générale s'est tenue le 25 juin 2020. Cette instance se réunit au minimum une fois par an et décide de la politique générale du Conseil de développement.

Suite au renouvellement des membres, qui a été adopté en Conseil Métropolitain à l'automne 2020, une nouvelle Assemblée Générale s'est tenue le 16 décembre 2020 pour installer la mandature 2020-2026.

Le Bureau

Instance de gestion du Conseil de développement, le Bureau s'est réuni à 6 reprises au cours de l'année 2020.

Les Séances plénières

En 2020, le Conseil de développement TPM s'est réuni à 2 reprises en séance plénière dans le cadre de la réflexion menées autour des Objectifs de Développement Durable et de l'Agenda 2030.

Les Commissions

Le Conseil de développement TPM compte deux commissions qui sont sollicitées en fonction des saisines de la collectivité. Du fait des élections municipales et de la crise de la Covid-19, il y a eu peu de saisines durant l'année 2020.

- Commission Économie et Développement : pas de saisines
- Commission Territoire au quotidien et Proximités : 1 saisine

Les saisines 2020

Le Conseil de développement est saisi par la Métropole afin de rendre des avis sur les politiques publiques structurant notre territoire.

En 2020, du fait de la tenue des élections municipales, le Conseil de développement n'a pas été saisi sur les grands dossiers qu'aura à gérer la mandature 2020-2026.

La commission "Territoire au quotidien & Proximité" a néanmoins procédé à l'examen du Rapport de Développement durable de la collectivité.

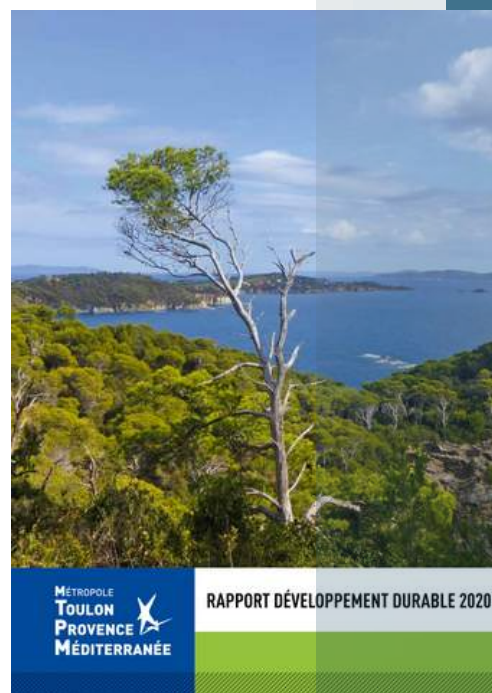


Examen du Rapport de Développement durable 28 juillet et 17 septembre 2020

Chaque année, le Conseil de développement est sollicité par la Métropole pour contribuer à l'examen du Rapport de Développement durable de la collectivité. Deux séances sont consacrées à cet exercice et un véritable travail de co-construction est mis en oeuvre.

L'édition 2020 a pris en compte la proposition formulée par les membres de la commission en charge de la co-construction de ce rapport, concernant la réorganisation du document autour des grandes thématiques:

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La transition vers une économie circulaire
- Une métropole écoresponsable



Un programme dédié aux ODD

A partir de l'automne 2019, du fait de la période préélectorale, le Conseil de développement a mis en oeuvre un programme spécifique, alternant des séances d'auditions et des séances de co-construction.

L'objectif est de renforcer la méthodologie d'analyse en intégrant les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

Au début de l'année 2020, avant le premier confinement, deux auditions importantes ont été organisées.

AUDITION

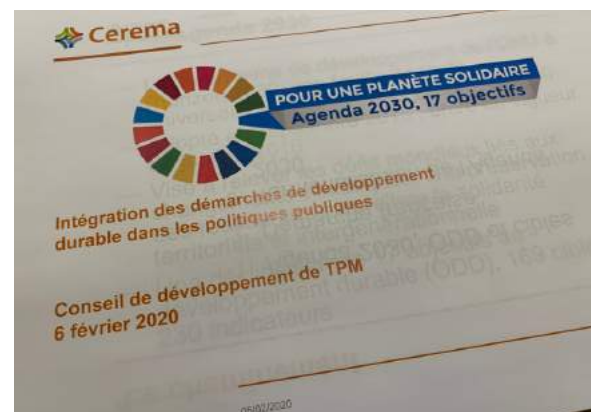
Frédérique REFFET

Adjointe au chef de département DAT

CEREMA Méditerranée

6 février 2020

Le CEREMA est un organisme public qui vient en appui aux collectivités sur divers sujets techniques. Il est aussi partie prenante et acteur de l'Agenda 2030. Il a publié un guide destiné à l'appropriation de cette démarche, qui relève davantage de l'état d'esprit que de la méthode.



AUDITION

Didier DORN et Isabelle MASSE

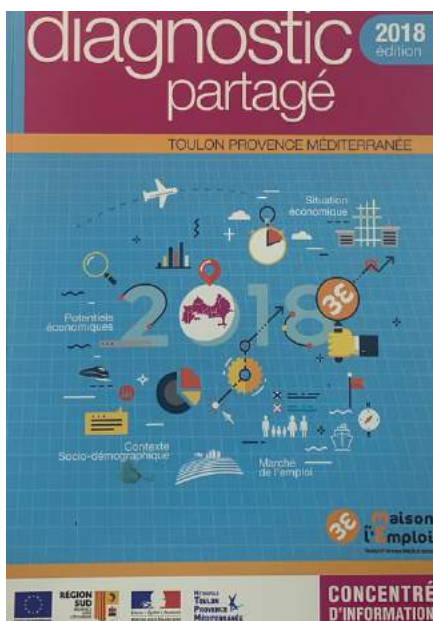
Maison de l'Emploi TPM

12 mars 2020

La Maison de l'Emploi TPM est en charge de réaliser de manière régulière un Diagnostic Partagé du territoire. La dernière édition (2018) présente diverses facettes :

- Contexte socio-démographique
- Situation économique
- Marché de l'emploi
- Formation
- Potentiels économiques

Lors de cette séance, l'exercice demandé était de proposer un lecture croisée du diagnostic de territoire avec les Objectifs de Développement Durable, afin d'identifier les leviers d'actions nécessaires.





Mars 2020 : les travaux se concentrent sur la crise de la Covid-19



Le confinement du mois de mars 2020 a mis un coup d'arrêt au programme des travaux initialement prévus pour le Conseil de développement.

Il a fallu s'adapter et mettre en place les conditions pour aider à mieux comprendre les répercussions de cette situation inédite sur notre territoire.

Les membres ont été consultés via un questionnaire en ligne pour livrer leur ressenti de terrain et mesurer l'impact de cet événement sur les trois dimensions, sanitaire, économique et sociale.

Une première contribution été proposée aux services de la Métropole, listant les priorités exprimées par les membres.



CONTRIBUTION COORDINATION DE LA CONFERENCE ECONOMIQUE à partir de mai 2020

Une des attentes exprimées par les membres du Conseil de développement était de réunir les différents acteurs économiques du territoire pour concrétiser une dynamique collective face à la situation inédite en cours.

L'objectif était de mobiliser toutes les énergies, trouver des synergies, agir de manière coordonnée pour faire face aux conséquences sanitaires, économiques et sociales de cette crise.

Le Conseil de développement a été chargé, aux côtés des services de la Métropole, d'animer les échanges entre les membres directement concernés, au premier rang desquels les chambres consulaires et l'Agence de développement économique.

1ère Conférence Économique 4 juin 2020

Cette première rencontre a officiellement soudé un pacte collectif solidaire et fort. Il permet par la suite de construire collectivement une vision claire du futur en mettant en commun les informations, priorités et actions à mettre en œuvre afin de répondre au plus vite et de façon coordonnée aux attentes du monde économique.



Constitutions d'ateliers thématiques

juin 2020

A l'issue la première réunion, des groupes de travail se sont réunis de manière hebdomadaire en visioconférence autour de 5 thématiques :

- la digitalisation et le numérique
- les circuits-courts, les relocalisations et la réindustrialisation
- la commande publique
- le commerce et l'artisanat
- le tourisme, la culture, l'événementiel

Charge à ces groupes de faire émerger des propositions concrètes et rapides pour la prochaine réunion.

2ème Conférence Économique

9 juillet 2020

La deuxième édition de cette conférence a été l'occasion d'adopter des propositions à mise en oeuvre immédiate :

- le guichet unique d'information aux entreprises pérennisé
- une campagne de communication sur le thème "consommer local"
- un accès facilité à la commande publique des collectivités du territoire
- une nouvelle structure pour les congrès et les tournages
- une campagne de sensibilisation pour attirer la taxe d'apprentissage dans le territoire
- le développement du Projet Alimentaire Territorial TPM





L'engagement citoyen en 2020



140

Membres,
titulaires et suppléants.



773

Le nombre d'heures d'engagement citoyen
pour le territoire.



42

En pourcentage,
la parité au sein des membres.

Nos membres sont les représentants des institutions économiques, des entreprises, des établissements d'enseignement supérieur, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des acteurs de la culture et du sport, des représentants du monde associatif (social et environnemental) et des citoyens.

Le panel ainsi constitué, société civile organisée au sein du Conseil de développement TPM, représente plus de 20 000 entreprises et leurs salariés, plus d'un millier d'adhérents au sein des diverses associations et plus de 10 000 étudiants.

Des acteurs du territoire nous soutiennent



Le renouvellement de la mandature

A la suite des élections municipales, et du renouvellement du Conseil Métropolitain, le Code général des collectivités territoriales prévoit le renouvellement des membres du Conseil de développement.

Les élus de la Métropole ont délibéré en ce sens le 10 novembre 2020. Cette délibération s'accompagne d'une **charte de fonctionnement** et entérine la **désignation d'un élu référent auprès du Conseil de développement**.

MANDATURE 2020-2026

122 membres répartis en 7 collèges

.....

COLLÈGE
ACTEURS INSTITUTIONNELS
18 MEMBRES

COLLÈGE
ACTEURS ÉCONOMIQUES
18 MEMBRES

COLLÈGE
ACTEURS ESS & ASSOCIATIFS
18 MEMBRES

COLLÈGE
ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT
8 MEMBRES

COLLÈGE
ACTEURS CULTURELS
10 MEMBRES

COLLÈGE
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES & CITOYENS
32 MEMBRES

COLLÈGE
PARTENAIRES QUALIFIÉS & ENTREPRISES MAJEURES
18 MEMBRES

Perspectives 2021

- **Construction d'une feuille de route 2020-2026**
- **Examen du projet de Territoire**
- **Animation de la Conférence Economique Territoriale**
- **Mise en place d'Ateliers prospectifs**



Conseil de développement TPM

Association Loi 1901
107 boulevard Henri Fabre
83000 TOULON

www.cdevtpm.fr